



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rocodes

Question orale n° 1344

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'achèvement du doublement de la rocade d'Albi. Ce dossier, stratégique pour le nord du Tarn et l'agglomération albigeoise, est en cours de réalisation depuis plusieurs années par tranches non continues. La question porte désormais sur le financement de l'aménagement de l'échangeur de l'École des mines et l'achèvement avec l'échangeur dit de Casino. Ces travaux sont absolument indispensables pour finaliser le projet mais aussi au regard des investissements considérables assurés actuellement sur la RN 88 en Aveyron. Il souhaite avoir la confirmation que les crédits de paiement sont disponibles sur la part financée par l'État et dans quels délais, sachant que les collectivités locales financent à 70 % et sont très motrices.

Texte de la réponse

TRAVAUX SUR LA ROCADE D'ALBI

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Folliot, pour exposer sa question, n° 1344, relative à la réalisation de travaux sur la rocade d'Albi.

M. Philippe Folliot. Monsieur le secrétaire d'État, une fois n'est pas coutume, je ne vous interrogerai pas sur l'autoroute Castres-Toulouse, mais sur les travaux de doublement de la rocade d'Albi, projet d'importance pour le désenclavement du Tarn.

L'agglomération d'Albi compte dix-sept communes et 82 000 habitants. Par ailleurs, la ville d'Albi vient d'être classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui vient renforcer son attractivité. Je signale enfin que les travaux de doublement de la rocade d'Albi s'inscrivent dans la perspective plus large du futur axe A68-RN 88, reliant Toulouse à Lyon et passant par Albi et Rodez.

Aujourd'hui, il existe une route à deux fois deux voies jusqu'aux portes d'Albi, prolongée par quelques tronçons dans l'Aveyron. Sur ce tracé, la traversée d'Albi représente quatre kilomètres, dont les travaux ont été découpés en tranches successives.

La première tranche de travaux couvre la section du Lude, jusqu'à l'entrée du centre-ville ; elle est en cours et s'achèvera fin 2011. La tranche de l'échangeur du Stadium s'engagera en 2011, la communauté d'agglomération débutant les travaux préalables au dévoiement des réseaux en avril 2011. Restera donc à réaliser un tronçon de moins de deux kilomètres pour relier le rond-point du Stadium à la sortie d'Albi vers Lescure, avec l'échangeur de Caussels. Cela permettra de fluidifier le trafic sur un axe structurant tant pour les liaisons intra-agglomération qu'inter-agglomérations.

L'achèvement de cette rocade constitue donc la priorité des priorités, et ce à plusieurs titres. D'abord parce que son achèvement fait partie des actions prioritaires du plan de modernisation des itinéraires de Midi-Pyrénées. L'achèvement de cette mise à deux fois deux voies coûtera 47,5 millions d'euros ; elle doit être financée pour 30 % par l'État, pour 37,75 % par l'agglomération d'Albi, pour 21,5 % par la région et pour 10,75 % par le département.

Le projet est également conforme aux orientations du Grenelle de l'environnement, puisque près de 10 millions d'euros doivent être affectés à la protection phonique, la rocade traversant un milieu urbain très dense où il faut, autant que faire se peut, protéger les riverains des nuisances.

L'opération obéit enfin à une logique économique d'ensemble, réunissant l'ensemble des acteurs locaux, qui cofinancent un projet structurant pour l'agglomération, le département et la région.

L'aménagement de la rocade est d'autant plus important qu'il s'agit d'un axe particulièrement accidentogène ; il doit d'autre part permettre de remédier au phénomène de saturation que nous connaissons aujourd'hui à certaines heures de la journée, en fluidifiant les transports et en les intégrant mieux au tissu urbain.

J'ajoute que, financièrement, l'agglomération d'Albi a pris son destin en charge puisqu'elle est le premier financeur des travaux, dont elle assume 30 % du coût.

Au plan technique, les études sont finalisées et les fonciers sont acquis ; reste la question des financements, et j'espère, monsieur le secrétaire d'État, que vous allez, en la matière, nous donner des informations rassurantes.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement*. Monsieur le député, une enveloppe de 40 millions d'euros est prévue au titre du PDMI pour achever la mise à deux fois deux voies de la rocade d'Albi. Cette opération sera réalisée, vous l'avez rappelé, par tranches successives.

Pour 2011, la mise en place des financements nécessaires au lancement de la section entre le Lude et le Stadium est envisagée à hauteur de 14 millions d'euros, dont un million pour les acquisitions foncières. Les collectivités locales participent à hauteur de 70 % de cet investissement, et je tiens à souligner leur engagement vigoureux en faveur du projet.

La tranche suivante, comprise entre le Stadium et la RD 100, et qui terminera la mise à deux fois deux voies de la rocade d'Albi, devrait être réalisée dans la foulée. Les acquisitions foncières nécessaires à l'engagement des travaux seront financées dès cette année, le lancement d'une nouvelle phase de travaux nécessitant la réalisation des acquisitions foncières et la conduite d'un certain nombre de procédures.

Par ailleurs, nous devons donner la priorité au maintien en condition de notre réseau routier, après un hiver particulièrement rigoureux qui a beaucoup affecté nos routes. Dans ce contexte et compte tenu de l'impératif de maîtriser les dépenses publiques, le lancement de nouvelles phases de travaux ou de nouvelles opérations s'avère délicat. Les arbitrages finaux ne pourront être opérés avant l'été, car il faut disposer pour cela de tous les éléments nécessaires.

J'ai toutefois souligné tout à l'heure l'importance de l'engagement des collectivités pour ce projet et la part considérable qu'elles prennent à sa réalisation. C'est un élément très important à prendre en compte pour la suite de cette opération, qui demeure une priorité de l'État.

Mme la présidente. Je suis navrée de ne pouvoir vous redonner la parole, monsieur Folliot, mais votre temps est épuisé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1344

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1592

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1459

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2011